

Téléconsultation

Vous n'arrivez pas à joindre votre médecin traitant ?

Vous avez besoin d'une réponse rapide sur une question de santé ?

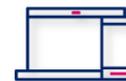
Bénéficiez des avantages de la consultation d'un médecin à distance



Posez votre question médicale par écrit 24h/24, 7j/7



24h/24, 7j/7



Sur ordinateurs
et appareils mobiles



Par écrit

Dialoguez avec un médecin par le mode de votre choix



Par vidéo



Par téléphone



Par écrit

Obtenez un avis, un diagnostic médical ou une ordonnance



Ce service ne se substitue pas au médecin traitant ou aux urgences. Ce service n'est pas une réponse à tous les problèmes médicaux. En cas d'urgence, appelez le 15 ou le 112. Tous les médecins sont inscrits au CNOM, sont tenus au secret médical et agissent en toute indépendance. La téléconsultation médicale est un service qui est rendu possible grâce à un contrat de télémedecine signé avec l'ARS d'Île-de-France et une autorisation de la CNIL (n°1895186).

Téléconsultation

Bénéficiez des avantages de la consultation médicale à distance

Un service de confiance

Fondé par des
professionnels
de santé



Sécurisé
et confidentiel

Qui me répond ?

Des médecins **généralistes et spécialistes** vous apportent une réponse, un conseil, un diagnostic médical, un avis complémentaire, à distance, sans vous déplacer.

Ces médecins signent une **charte de déontologie** et sont régulièrement **formés** à la pratique de la téléconsultation.

Un service agréé



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

Tous les médecins sont des médecins libéraux inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins

Sous contrat de
télémédecine avec l'Agence
Régionale de Santé



CNIL.

Autorisé par la Commission
Nationale de l'Informatique
et des Libertés

Pour bénéficier de ce service,
contactez les équipes de Filassistance au



09 77 40 84 28

Ce service ne se substitue pas au médecin traitant ou aux urgences. Ce service n'est pas une réponse à tous les problèmes médicaux. En cas d'urgence, appelez le 15 ou le 112. Tous les médecins sont inscrits au CNOM, sont tenus au secret médical et agissent en toute indépendance. La téléconsultation médicale est un service qui est rendu possible grâce à un contrat de télémelecine signé avec l'ARS d'Île-de-France et une autorisation de la CNIL (n°1895186).